

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON

Conseil de communauté – procès-verbal du 26 FEVRIER 2019

Lieu : pavillon RAMSAR à LA RIVIERE DRUGEON - 20 h.

Votants :

Bannans	Claude Dussouillez	X
	Louis Girod	Pouvoir à C.Dussouillez
Bonnevaux	Monique Brulport	X
	Jean-Louis Néault	X
Boujailles	Gérard Paulin	X
	Fabrice Picard	X
Bouverans	Rémi Débois	X
	Cyril Valion	X
Bulle	Michel Gresset	X
	Dominique Ménétrier	Pouvoir à M. Gresset
Courvières	Bernard Girard	X
	Eric Liégeon	Pouvoir à B. Girard
Dompierre les Tilleuls	Michel Beauque	X
	Jean-Claude Trouttet	X

Frasne	Philippe Alpy	Pouvoir à D. Vallet
	Isabelle Elisabeth	Pouvoir à B. Trouttet
	Maud Franey-Saillard	Pouvoir à H. Poulin
	Guy Perrin	X
	Hélène Poulin	X
	Bruno Trouttet	X
	Denis Vallet	X
La Rivière Dugeon	Hervé Claudet	X
	Christian Vallet	X
	Yannick Vuittenez	X
Vaux et Chantegrue	Pascal Lanquetin	X
	Pierre Nicod	X
	Xavier Vionnet	X

Secrétaire de séance : Cyril VALION

Ordre du jour :

APPROBATION Du COMPTE-RENDU DU 29 JANVIER 2019

ADMINISTRATION GENERALE

Motion de soutien au service des urgences de l'hôpital de Pontarlier

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Règlement de boisement : demande d'intervention du conseil départemental pour l'ensemble des 10 communes

RENOUVELLEMENT LABELLISATION POINT INFORMATION TOURISME

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mr le maire de La Rivière Dugeon souhaite la bienvenue à l'assemblée et donne la parole à Mr le Président qui ouvre la séance.

1) - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 29 JANVIER 2019

Mr le Président soumet à l'assemblée, pour approbation, le compte rendu du précédent conseil communautaire.

Sans observation, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

2) - ADMINISTRATION GENERALE

2.1. Motion de soutien au service des urgences de l'hôpital de Pontarlier

Mr le Président indique que Madame le Maire de Malpas a fait parvenir à un grand nombre de collectivités du secteur une proposition de motion de soutien au service des urgences de Pontarlier et propose de l'adopter.

Délibération n° 9 : les membres du conseil communautaire ont pris connaissance du malaise et des problèmes d'organisation du service des URGENCES du CHI de Haute Comté de Pontarlier, que les administrés de notre territoire peuvent être appelés à fréquenter.

A l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ils décident de s'associer aux légitimes revendications des personnels qui souhaitent fonctionner dans des conditions décentes tant pour eux-mêmes, personnels soignants des urgences, Service Mobile d'Urgence et de Réanimation et de l'Unité Hospitalière de Très Courte Durée, que pour la qualité des soins et la sécurité des patients.**
- **ils prennent une motion adressée à l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté à l'attention de Monsieur Pierre PRIBILLE :**
 - **pour appuyer les revendications du personnel, s'associer aux démarches du maire de Pontarlier, Monsieur Patrick GENRE auprès de l'Agence Régionale de Santé, afin qu'elle prenne des mesures immédiates, sans attendre le résultat de l'audit, pour donner aux URGENCES du CHI de PONTARLIER les moyens financiers nécessaires afin de renforcer l'organisation du service, en particulier la nuit,**
 - **pour prier Monsieur le Directeur du CHI de Haute-Comté de PONTARLIER de bien vouloir négocier au plus vite les embauches nécessaires afin que les conditions de travail du personnel en souffrance redeviennent normales, de qualité, de sécurité avec un personnel renforcé, soutenu et plus disponible pour les patients.**

Cette délibération sera également envoyée à Mme le maire de Malpas.

Chaque commune est invitée à délibérer également.

3) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3.1. Réglementation de boisement : demande d'intervention du conseil départemental pour l'ensemble des 10 communes (délibération n° 10)

Mr le Président rappelle qu'une réunion d'informations s'est tenue à la CFD le 15 mai 2018 sur la procédure d'aménagement foncier de la réglementation des boisements.

La mise en place et la gestion de cette procédure sont de la compétence du Conseil Départemental qui intervient uniquement sur demande d'une commune ou intercommunalité.

La CFD étant engagée depuis le 28 février 2017 dans une démarche d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme intercommunal, il semble pertinent de mener les deux démarches conjointement afin de veiller à un aménagement cohérent et justifié du territoire à son échelle intercommunale.

Aussi, il conviendrait d'initier la démarche de mise en place d'une réglementation des boisements à l'échelle des 10 communes de la CFD (Bannans, Bonnevaux, Boujailles, Bouverans, Bulle, Courvières, Dompierre-les-Tilleuls, Frasné, La Rivière-Druegeon et Vaux-et-Chantegrue).

Délibération n° 10 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **demandent à Mme la Présidente du Département d'instituer une Commission intercommunale d'aménagement foncier pour la mise en œuvre d'une réglementation des boisements sur le territoire de la Communauté de communes du plateau de Frasne et du val du Drugeon.**

Pour rappel, les communes de Courvières et Vaux et Chantegrue n'ont pas instauré ce règlement.

Mr Guy Perrin rappelle que l'objectif d'un règlement de boisement est de favoriser une meilleure répartition des terres entre les différents usages (agriculture, forêt, nature, loisirs, habitations) et d'assurer la préservation de milieux naturels.

4) - RENOUELEMENT DE LA LABELLISATION DU POINT INFO TOURISME (délibération n° 11)

Mr le Président indique que l'ensemble des structures Information Jeunesse doit renouveler sa demande de labellisation suite à la création de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté. Ces dossiers sont soumis à l'évaluation des services de l'Etat, seul habilité à délivrer le label. Le dossier est en cours de finalisation pour un dépôt sur la première semaine de mars ou première semaine de mai. Dans ce cadre, le projet de structure du PIJ Frasne-Drugeon a été réactualisé, les objectifs et le règlement d'intérieur précisés en lien avec le CRIJ Bourgogne Franche-Comté. D'autres pièces justificatives de son existence viennent en appui, notamment les éléments budgétaires concernant la politique jeunesse menée sur le territoire et garanties de l'exercice des missions répondant à l'article 54 de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 Janvier 2017 et autres décrets.

Il propose de l'autoriser le président à signer les différents documents et attestations relatifs à cette demande de renouvellement de label pour 2019.

Délibération n° 11 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **Autorisent le Président à signer les pièces constitutives du dossier de demande de renouvellement de la labellisation.**

5) - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

5.1. Location d'un garage à la commune de Frasne

Depuis le lundi 18 février, 4 des 5 véhicules de service sont stationnés dans le garage de 115 m² situé sous l'école primaire Xavier Marmier. Ainsi, des places de parking sont libérées et les véhicules abrités des intempéries. Une convention d'occupation sera établie par la mairie.

5.1. Rencontre du PDG de la SNCF

Mr le Président indique qu'une délégation rencontrera Mr Guillaume Pépy le mercredi 27 février à Paris. Ainsi, Mme Marie-Guite Dufay, Mme Nuria Gorrité (présidente du Conseil d'Etat vaudois) et Mr Philippe Alpy évoqueront le projet de Lyria de supprimer un Aller-Retour TGV Lyria Paris-Lausanne via Dijon, Dole et Frasne.

Mr Xavier Vionnet propose de prendre une motion contre ce projet de suppression.

Mr Gérard Paulin acquiesce, tout en regrettant que le président du Pays du Haut-Doubs n'ait pas impulsé cette motion.

Il est décidé d'attendre le retour d'information de Mr Philippe Alpy avant toute action.

5.2. PLUi

Mr Xavier Vionnet souhaite tout d'abord remercier Mme Mylène Garanto pour les missions qu'elle a assurées dans le cadre de la ZAE et du PLUi en remplacement de Mme Laëticia Martin Fournier qui a repris le travail le 18 février à 80 %.

Il rappelle ensuite le courriel de L. Martin Fournier au sujet des rendez-vous à fixer avec le bureau d'études IAD, Préluce et les conseils municipaux (date à réserver à 18 h ou 20 h).

Par ailleurs, il informe l'assemblée que 3 animations sur 3 secteurs différents seront organisées pour expliquer aux habitants ce qu'est un PLUi et les amener à échanger sur l'avenir du territoire. Ces animations, semblables à un forum, avec plusieurs stands, permettront aux habitants de découvrir le travail effectué dans le cadre du PLUi, de manière ludique (des expos, des animations du CAUE, des jeux pour les enfants) et sans contrainte de temps (les participants peuvent rester 5 minutes comme 1h).

Les dates proposées sont les suivantes :

- Secteur La-Rivière-Drueon – Bouverans – Bulle – Bannans – Dompierre : le samedi 6 avril à La-Rivière-Drueon
- Secteur Frasne – Boujailles – Courvières : le samedi 13 avril à Frasne
- Secteur Vaux-et-Chantegrue – Bonnevaux : le samedi 27 avril à Vaux-et-Chantegrue

La tranche horaire pourrait être 9 h 30-12 h 30 pour ces 3 dates.

Pour terminer, Mr Vionnet relate la rencontre avec l'architecte des bâtiments de France et les maires de Boujailles, Bouverans, La Rivière Drueon, le maire de Bannans étant retenu par une autre réunion. Une visite sur site sera programmée début juin pour lui permettre de prendre connaissance des limites dans chaque commune et avoir une réflexion pour modifier éventuellement le périmètre de 500 m.

5.3. Préparation budgétaire

Mr Jean-Louis Néault rappelle que les prévisions budgétaires doivent rester identiques à celles de 2018.

5.4. Grand débat national

Mr Michel Beuque demande si un débat sera organisé à l'échelle de la CFD, ce qui lui semble plus judicieux qu'à l'échelle communale.

Mr le Président répond que cette éventualité n'a pas été envisagée.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Président lève la séance à 20 h 35.

Le verre de l'amitié est offert par la commune de La Rivière Drueon.

Le Président,
Claude DUSSOUILLEZ.


